

Déclaration des abeilles

Les apiculteurs doivent obligatoirement faire la déclaration de leur rucher chaque année, dès la 1ère ruche.

Déclaration obligatoire

Afin de permettre le suivi des abeilles, chaque propriétaire ou détenteur de ruches doit chaque année effectuer la déclaration obligatoire de détention et d'emplacement de son rucher.

Pour chaque rucher, il est obligatoire de déclarer le nombre de ruches, et éventuellement leur emplacement.

En cas de transport de ruches peuplées hors du département, il est également obligatoire de le déclarer.

À renouveler chaque année, à tout moment entre le 1er janvier et le 31 décembre, une

seule fois par an, même si le cheptel évolue. Cette déclaration peut être effectuée : soit via le téléservice TéléRuchers soit au moyen du formulaire cerfa n°13995*01

Numéro d'identification

En cas de vente de miel, il est obligatoire de détenir un n° Siret, obtenu auprès du centre des formalités des entreprises de la Chambre d'agriculture.

Pour les activités ne relevant pas d'un n° Siret, il est nécessaire d'obtenir un n° Numagrit auprès de l'opérateur d'enregistrement du département où sont situées les abeilles.

Attention : la demande d'un n° Siret ou Numagrit doit être déposée avant la première déclaration des ruchers. Sans l'un de ces numéros, la déclaration n'est pas prise en compte.

Source : vosdroits.service-public.fr

Des plantes mobiles pour protéger votre jardin

Une manière de rendre le jardin accueillant pour les insectes auxiliaires consiste à cultiver des plantes fleuries en gros pots que l'on peut déplacer dans le jardin, selon les besoins, en fonction de l'emplacement des cultures.

La plante cultivée la plus attractive pour les auxiliaires est la potentille arbustive *Potentilla fruticosa*. Sa floraison quasi permanente en saison, faite de petites fleurs simples, permet par son pollen de nourrir de nombreux auxiliaires : syrphes, aphidius, chrysopes, punaises prédatrices.

Ces auxiliaires assureront une vigilance et une action de prédation ou de parasitisme dans un rayon estimé à 5 mètres autour de chaque pot. Pour garder une floraison abondante sur une longue période, gage d'une bonne efficacité, il est indispensable d'arroser et de nourrir régulièrement les pots de potentilles.

Source : www.jardiner-autrement.fr

Un essaim d'abeilles vient d'atterrir chez vous, ou à proximité ! Que faire ?

Surtout, ne pas paniquer. Lorsque les abeilles suivent leur reine à la recherche d'un logement (la crise a lieu généralement en mai et juin) elles n'ont pas d'agressivité particulière.

Une fois l'essaim posé, tout faire pour éviter de les détruire, c'est-à-dire :

- Prévenir un apiculteur le plus proche de l'endroit où l'essaim s'est installé. Lui donner toutes les informations possibles, concernant en particulier l'accessibilité à cet essaim, ainsi que vos coordonnées.

Vous pourrez obtenir les adresses des apiculteurs dans les pages jaunes de l'annuaire ou auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations (ex-DSV), qui pourra également vous indiquer le nom du président du syndicat départemental des apiculteurs ou du Groupement de Défense Sanitaire Apicole.

- Si l'essaim se pose sur une cheminée (cas fréquent), deux options sont possibles. Si les abeilles sont seulement en train de s'installer, faire un petit feu à grosse fumée (carton-papier...), entretenu sur une durée suffisante, pour les dissuader de s'installer

dans cette cheminée.

Si elles sont déjà installées dans la cheminée, il n'y a pas d'autre possibilité de les chasser que de les détruire ... à moins de supporter la cohabitation, si cette cheminée n'est pas utilisée.

- Si l'essaim n'est pas directement accessible, mais en hauteur, sachez que la coha-

bitation hommes-abeilles est toujours possible, sans déranger forcément les habitants à proximité !

C'est à vous de juger dans ce cas, voire de convaincre vos voisins de l'utilité des abeilles pour la pollinisation et de leur grave raréfaction...

Source : http://sauvonslesabeilles.com

Cerise et Groupama
toujours là pour vous
16 agences à votre disposition dans l'Aisne
 N° Azur 0 810 11 22 33
 PRIX APPEL LOCAL
 www.groupama.fr
 Groupama
 Toujours là pour moi.

Directeur de la publication :
 Mickaël Bourquencier, 23 rue Charles de Gaulle, 02210 Vierzy
 Tél. 06 29 52 94 85
Téléchargeable sur notre site : http://aisne.asavpa.asso.fr
Crédit photo : L'agriculteur de l'Aisne
Conception et impression : M.A. Prom - LAON - Tél. 03.23.22.51.39



ISSN 0183-6684

Envoyée gracieusement grâce au concours de nos partenaires



L'échardonnette

L'information des salariés agricoles

N° 175 - Juin 2013

aisne.asavpa.asso.fr

EDITO

Bientôt, ou bien tôt

L'année prochaine, l'ASAVPA de l'Aisne fêtera ses 50 ans d'existence. Dans la vie d'une femme ou d'un homme, cela représente déjà une certaine partie de la vie sur cette terre. C'est aussi une période pendant laquelle ont été acquis savoir et expérience qui permettent de progresser.

Par Joseph Alexandre
 Président de l'ASAVPA

Pour notre ASAVPA, nous pouvons nous demander si ces années lui ont permis d'acquérir expérience et savoir pour continuer dans le changement.

Du changement, il y a eu au cours de ces années, qu'il soit humain ou idéologique. Les fondements des ASAVPA étaient basés sur le dévelop-

pement agricole. A cette époque là, la volonté était de donner les moyens aux femmes et aux hommes de s'informer, de se former pour s'épanouir en devenant des salariés compétents. Le monde agricole, nos employeurs, nos entreprises agricoles souhaitent avoir des salariés qualifiés, capables de prendre des responsabilités dans leur travail.

Et dans le même temps, ces salariés qualifiés que nous sommes, éprouvent des difficultés à s'engager dans la vie d'une association, même pour eux. Certes, nous sommes moins nombreux dans nos entreprises pour assurer plus de travail, il y a aussi moins de périodes dites creuses, mais avons-nous eu la ferme volonté d'accompagner ce changement qui nous amène à vivre autrement ?

Ce changement, nous pouvons encore le vouloir en étant acteur. Votre adhésion à l'ASAVPA en sera le signe fort. Alors nos partenaires pourront voir bientôt que l'ASAVPA est forte et qu'il est peut-être tôt pour ne pas regarder devant.

L'illettrisme

L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur les situations de vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

Page 3

DOSSIER pages 4 et 5

L'agriculture de conservation

L'agriculture de conservation s'intègre dans une démarche agronomique qui va au-delà des systèmes de production classiques.



Comment obtenir sa carte certiphyto ?

Ce n'est pas automatique et l'on gagne du temps à bien suivre la procédure. Visite guidée.

Page 6

Les offres de la bourse d'emploi

Page 7

Le printemps de l'agriculture dans l'Aisne

Exploitations agricoles

- Berger du Val de Serre à Marcy sous Marle, transition énergétique et transmission
 - Canardises des 3 Vallées à Condé en Brie, production canard gras et relais (Relais Terroirs de Picardie)
 - CATRAMCA à Cuisy en Almont, CUMA, présentation du métier de salariés agricoles
 - EARL Clos de la Fontaine Hugo à Rozoy-sur-Serre, producteur de cidre
 - EARL de Lechelle à Berzy-le-sec, technique culturale et présentation du métier de salarié agricole
 - Ferme pédagogique de l'ancien château à Variscourt
 - Les jardins de Pontarcher à Ambleny, maraîchage et arboriculture fruitière en libre service
 - SCA Hautus à Concevieux, ferme pédagogique, élevage des poulets plein air et culture
 - SCVE champagne M Michaux à Es-sômes-sur-Marne, viticulteur
- ### Entreprises agro-alimentaire et divers
- Les ateliers de l'abeille à Chavignon, apiculture
 - Les routes du maroilles à La Capelle, promouvoir le maroilles et le cheval

- SARL Cathie (Relais Terroirs de Picardie) à Luzoir, fabrication de plats cuisinés et triperie
- SDP à Pinon Formation, fabrication et distribution de produits pour l'agriculture et le jardin
- TEREOS à Origny-Sainte-Benoîte, Sucreries, distilleries

Dans les organismes et dans l'enseignement agricole

- Chambre d'agriculture de l'Aisne & sol, agronomie et innovations à Laon, promotion de l'agriculture de conservation
- Chambre d'agriculture de l'Aisne à Vervins, Conseil, formation des agriculteurs (dressage chiens de troupeau)
- Jeunes Agriculteurs de l'Aisne à Laon, manifestation Pays'en ville le 1 et 2 juin à Saint Quentin
- Groupe Robert Schuman à Chauny, Lycée d'enseignement professionnel
- Lycée agricole de Crézancy à Crézancy, Etablissement Scolaire
- Lycée des métiers Château Potel à La Ferté Milon, éducation
- Lycée professionnel agricole d'Aumont à Coucy-la-Ville, enseignement

L'Asavpa de l'Oise en assemblée générale

Elle s'est déroulée le 5 avril à la Maison Familiale Rurale de Saint-Sulpice, L'assemblée statutaire était suivie des interventions de la MSA et des Maisons Familiales. M. Deflers Président du Comité de direction Action Sanitaire et Sociale de la Mutualité Sociale Agricole a présenté entre autre les différents secteurs d'intervention de l'Action sanitaire et sociale et les aides et services dont les salariés agricoles peuvent bénéficier.

Les directeurs des MFR, Messieurs Langlois, Ledoublee, accompagnés de M. Fayeulle, sont intervenus pour expliquer leur travail en partenariat avec l'Asavpa et les salariés agricoles (les formations, les portes ouvertes et interventions auprès des élèves pour faire découvrir et expliquer le métier de salarié agricole).

M. Smessaert, Président de la FDSEA de l'Oise a fait le lien entre le forum des métiers de l'agriculture qui avait lieu le matin même à Saint Just en Chaussée et la re-

présentation des salariés agricoles à travers l'Asavpa. «Agriculteurs, salariés agricoles sont des professions structurantes pour le territoire, des emplois durables, qui ont de l'avenir...»

Un nouveau président pour l'Asavpa de l'Oise

Les membres du conseil d'administration ont élu un nouveau bureau lors du conseil d'administration du 26 avril. Yves Lefevre, de Dives, est nommé président, David Lambert, de Montherlant, et Stéphane Petit, de Berthecourt, vices présidents, Fabien Boudeville, de Bornel, trésorier, Thierry Dochy, de Beaumont-les-Nonains, trésorier adjoint, Jérémy Vermeulen, de Fresne-Leguillon, secrétaire et Christophe Debruyere, de La Neuville d'Aumont, secrétaire adjoint.

Le Printemps de l'agriculture



Le Printemps de l'agriculture s'est déroulé du 25 mai au 2 juin dans toute la Picardie : A l'instar du Printemps de l'industrie, c'était l'occasion de découvrir ou redécouvrir la diversité des métiers, des savoir-faire et des produits de l'agriculture : culture, élevage, horticulture, sylviculture, industrie de l'agroalimentaire et de l'agroéquipement, laboratoires de recherche, établissements d'enseignement agricole...

Cette manifestation, organisée par le Conseil régional de Picardie en partenariat avec les Chambres d'agriculture de Picardie, est l'occasion de se rendre compte que l'agriculture évolue afin de faire face aux défis qui sont les siens : nourrir une population toujours plus nombreuse avec des pratiques toujours plus durables. Pour ce faire, la Picardie a la chance d'avoir les agriculteurs parmi les plus qualifiés de France. Et il ne faut pas oublier que derrière chaque aliment que nous consommons, il y a le travail passionné et souvent difficile d'hommes et de femmes.

Le Printemps de l'agriculture a été l'occasion de partager et comprendre ce qui fait le quotidien des salariés agricoles, techniciens et responsables d'exploitations, ingénieurs agronomes... dans un secteur d'activités qui recrute. <http://www.chambres-agriculture-picardie.fr>

Le projet AUXIMORE

Ou comment optimiser le contrôle biologique des bioagresseurs en systèmes de grandes cultures

Concilier la compétitivité de l'agriculture avec la réduction des produits insecticides et molluscicides en grandes cultures demande de valoriser la faune auxiliaire naturellement présente dans les parcelles et dans leur environnement. La connaissance de leur biologie, de leur écologie et des pratiques les favorisant est un préalable nécessaire.

AuxiMore a pour ambition de répondre à des objectifs identifiés comme prioritaires dans le cadre du plan Ecophyto :
- capitaliser les connaissances agro-

cologiques sur le contrôle biologique des bioagresseurs à l'échelle de la parcelle, de l'exploitation agricole et du paysage

- traduire ces connaissances en outils utilisables par le développement agricole et les agriculteurs. Ces objectifs seront atteints par un partenariat entre recherche, développement, enseignement et agriculteurs comprenant une importante phase d'échanges et de transfert. Un blog d'information pour accompagner le suivi participatif des auxiliaires a été mis en place :

www.blog-auximore.fr

Régis Wartelle

Chambre d'agriculture de Picardie



Les syrphes

Leurs larves se nourrissent de pucerons des céréales et à l'état adulte ils deviennent pollinisateurs. Certaines espèces pratiquent le mimétisme et peuvent être confondues avec des abeilles, des guêpes ou des bourdons. En vol, un signe distinctif important est l'aptitude à se maintenir en vol stationnaire tel un hélicoptère.

Reconnaître un syrphe

Adultes : d'une taille comprise entre 4 et 35 mm, les syrphes sont des diptères (une seule vraie paire d'ailes). La deuxième paire d'ailes est transformée en balanciers (ou haltères), visibles à l'aide d'une loupe. Leurs coloris vifs, souvent jaunes et noirs, font qu'ils ressemblent à certains hyménoptères (guêpes, abeilles, frelons, bourdons...). Les antennes des syrphes sont plus courtes que celles d'un hyménoptère. Au niveau des ailes, les syrphes ont deux caractéristiques qui leur sont propres :

- un faux bord : aucune nervure n'atteint l'extrémité de l'aile,
 - une fausse nervure, la vena spuria, reliée à aucune autre.
- Capables de pratiquer le vol stationnaire, et de voler latéralement de manière très rapide, leur vol est très caractéristique. Certaines espèces sont capables de migrer sur de très longues distances.



Les offres de la bourse d'emploi

Inscription obligatoire au fichier des demandeurs d'emploi avant de pouvoir obtenir les coordonnées des employeurs concernant les offres ci-dessous.

Une permanence est ouverte à la Maison de l'Agriculture à Laon le mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 et au 03 23 22 50 91.

Vous pouvez aussi adresser votre candidature à l'A.S.A.V.P.A. - 1 rue René Blondelle - 02007 Laon cedex - Courriel : asavpa@ma02.org

Polyculture

C.D.D.

- 13/027 SCEA, cherche conducteur de tracteur, canton de Soissons, entrée de suite
- 13/029 SCEA, cherche conducteur de tracteur, canton d'Oulchy, entrée de suite

C.D.I.

- 13/012 Exploitation, cherche conducteur de tracteur, canton de Neufchâtel, entrée de suite
- 13/016 Exploitation, cherche contremaître, canton de Laon, entrée juillet
- 13/023 Exploitation, cherche contremaître, hors département, entrée de suite
- 13/028 SCEA, cherche conducteur de tracteur autonome, région Oulchy, entrée de suite
- 13/033 SCEA, cherche conducteur de tracteur autonome, région Neufchâtel, entrée de suite
- 13/038 Exploitation, cherche 1er chauffeur, région Villers-Cotterêts, entrée de suite
- 13/039 EARL, polyculture, cherche conducteur de tracteur qualifié, région Vailly, entrée de suite

Divers

CDI

- 13/036 ETA, cherche conducteur de broyeur forestier, hors département, entrée de suite

Les offres d'emploi de la bourse d'emploi sont consultables sur le site Internet de l'Asavpa : <http://aisne.asavpa.asso.fr>

Des guides 2013 en ligne à la demande

Pour plus de souplesse et de performance, des catalogues à personnaliser - parmi 2 500 formations régionales et sectorielles recensées avec soin - remplacent désormais sur Internet les traditionnels guides annuels.

Le «sur mesure» des guides de formation
Chaque année, les cotisations des entreprises au titre de la formation professionnelle continue (FPC) leur ouvrent des droits pour planifier la formation de leurs salariés. Ces contributions permettent notamment de bénéficier d'une prise en charge très avantageuse des formations professionnelles interentreprises du Fafsea. Pour plus de souplesse et de performance, des guides personnalisés de ces formations remplacent désormais les traditionnels guides annuels.

Accessibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24
En allant sur le moteur de recherche du site Fafsea.com, espace Employeurs, et en cliquant sur Plan interentreprises du Fafsea, vous accédez à un moteur de recherche. Ce dernier vous permet d'avoir accès à des sélections de formations interentreprises, c'est-à-dire réalisées par un organisme qui réunit des salariés de plusieurs entreprises sur une thématique de formation donnée.

Actualisés en permanence
Parce que vos besoins peuvent évoluer durant l'année, les stages recherchés sont actualisés. Il s'agit de sélections sur mesure, à la demande.

Disponibles selon vos critères
Le moteur de recherche du site Fafsea.com s'est enrichi de nouveaux critères pour devenir encore plus complet. Vous avez déjà la possibilité d'obtenir les listes des formations triées, selon votre choix, par domaine d'activité, par région et par thématique, selon la période désirée, ou bien par département et par organisme de formation.

Si vous n'avez pas Internet
Faites connaître vos besoins en demandant une sélection d'actions de formations interentreprises, selon la fréquence et les critères de votre choix, directement à : Fafsea délégation Nord Pas-de-Calais Picardie -* Immeuble Athéna - rue Mathias Sandorf - Pôle Jules Verbe - 80440 Boves - Tel 03.22.22.59.59 - e-mail : picardie@fafsea.com

Comment obtenir sa carte certiphyto ?

Après la formation Certiphyto, vous devez demander à la Draaf votre carte de certificat individuel professionnel. Attention, ce n'est pas automatique et l'on gagne du temps à bien suivre la procédure. Visite guidée.

Rappel : un certificat certiphyto pour qui ?
La formation Certiphyto atteste d'un socle de connaissances relatives à la bonne utilisation des pesticides (pour l'environnement, la santé, etc.). Seuls les titulaires de moins de 5 ans d'un diplôme agricole sont dispensés de cette formation, ainsi que ceux qui figurent sur la liste du ministère.

Salariés, comment démarrer la procédure et vous inscrire ?
Accéder à un ordinateur avec connexion Internet, une adresse de messagerie, une imprimante, et avoir avec soi l'attestation de présence au stage Certiphyto délivrée par l'organisme de formation.
1 - Se connecter sur www.mon.service-public.fr dans «créer votre compte personnel». Conserver par écrit les identifiant et mot de passe, comportant des chiffres et des lettres.
2 - Un e-mail est envoyé sur votre messagerie, permettant de valider le compte.
3 - Il suffit, sous 24 heures, de cliquer sur le lien à l'intérieur de l'e-mail reçu.

Remplir le formulaire de demande de carte certiphyto (CERFA)
Sur www.mon.service-public.fr taper «certificat individuel» dans le moteur de recherche. Cliquer sur le lien «produits phytopharmaceutiques-demande de certificat individuel professionnel». Remplir les champs état civil, coordonnées personnelles, fonction. Cocher les cases «1er de-

mande» + «au titre d'une formation et/ou d'un test» concernant le type de certiphyto demandé. Si la formation a duré deux jours, cocher «au titre de la formation seule». Il est également demandé de renseigner le nom et le prénom du signataire de l'attestation remise par l'organisme de formation.

Finaliser la demande, vérifier la procédure
Il est important de ne pas cliquer sur le bouton «transmettre ma demande» tant que le formulaire complété qui synthétise toutes les données précédemment saisies (cerfa) n'est pas ouvert puis imprimé, sinon il faudra tout recommencer ! Il faut signer ce document avant de l'adresser par courrier postal à la Draaf*. Vérifier ensuite dans sa boîte l'e-mail de confirmation intitulé «demande transmise». Pour que la demande soit définitivement validée, il faut à la fois envoyer le document Cerfa imprimé à partir du site mon.service-public.fr et l'attestation de présence en stage de l'organisme de formation + enregistrer en parallèle la demande directement sur le site. Garder une copie des documents papier signés avant envoi.
2 mois : c'est le délai d'attente pour se voir délivrer la carte certiphyto.

Source : FAFSEA info n°102

*DRAAF de Picardie - Allée de la Croix Rompue - 518 rue Saint Fuscien - CS 90069 - 80094 Amiens cedex 3 - Tél : 03.22.33.55.55 E-mail : draaf-picardie@agriculture.gouv.fr

L'auteur de ces articles est le FAFSEA par l'intermédiaire de son agence spécifique.

Le saviez-vous ?

Le Fafsea prend en charge :
- l'intégralité des coûts pédagogiques des formations. Le Fafsea réglant directement l'organisme de formation, l'entreprise n'avance donc aucun frais,
- la rémunération du salarié en son absence (dans la limite de 110% du Smic non chargé par heure de formation suivie).
Seuls les frais annexes (transport, hébergement et repas) liés au départ en formation sont à la charge de l'employeur. Ces frais sont pris en charge par l'employeur selon les règles appliquées dans l'entreprise en matière de mission professionnelle.

L'illettrisme

Un Picard sur huit en difficulté préoccupante face à l'écrit

Selon le cadre national de référence (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme - ANLCI, 2003), «l'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur les situations de vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples. Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent de plus se combiner, à divers degrés, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base (communication orale, raisonnement logique, compréhension et utilisation des nombres et des opérations, etc.)».
Les deux campagnes d'enquête «information vie quotidienne» de l'INSEE de 2004 et 2011 conduisent à classer «en situation d'illettrisme» les personnes de 18 à 65 ans scolarisées en France et qui présentent des difficultés graves ou fortes dans au moins un des trois domaines fondamentaux de l'écrit.
Selon ce second principe, la part de la population picarde en situation d'illettrisme s'élève à près de 11 % (contre 7 % en moyenne nationale) : 8 % parmi les femmes et 13 % parmi les hommes (contre respectivement 6% et 9% en moyenne nationale). Face à ce diagnostic, le Préfet de la région Picardie a décidé que le plan régional de prévention de lutte contre l'illettrisme s'achevant en 2012 devrait être reconduit pour la période 2013-2015.



L'union régionale de lutte contre l'illettrisme en Picardie URLIP

Depuis 1988, l'Union Régionale de Lutte contre l'Illettrisme en Picardie combat l'analphabétisme et l'illettrisme par une démarche de prévention et de remédiation.
Outre sa fonction de Centre de Ressources Illettrisme (CRI Picardie), l'URLIP met en place des actions : formations, échanges et analyse de pratiques, temps d'information...
Site Internet : www.urlip.fr
Adresse : URLIP- 50 rue Riolan- 80000 Amiens- (proche gare)
Contact : tel : 03 22 92 85 85 - télécopie : 03 22 92 70 30 - courriel : urlip.ressources@sfr.fr

Les définitions

Pour agir efficacement il faut savoir tout d'abord de quoi on parle, de qui on parle, se mettre d'accord sur les mots.
Pour bien comprendre la réalité des situations des personnes, et pour trouver des solutions appropriées, il faut disposer de définitions simples et claires, cesser de confondre illettrisme, analphabétisme, apprentissage du français langue étrangère.

Illettrisme

On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme.

Analphabétisme

On parle d'analphabétisme pour désigner des personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage.

Français Langue Etrangère (FLE)

Pour les nouveaux arrivants dans notre pays, dont ils ne parlent pas la langue, on parle de FLE. Il s'agit pour eux d'apprendre la langue du pays où ils résident.

Ces mots définissent donc des situations bien différentes. Etre illettré, c'est donc ne pas disposer, après avoir pourtant été scolarisé, des compétences de base (lecture, écriture, calcul) suffisantes pour faire face de manière autonome à des situations courantes de la vie quotidienne : écrire une liste de courses, lire une notice de médicament ou une consigne de sécurité, rédiger un chèque, utiliser un appareil, lire le carnet scolaire de son enfant, entrer dans la lecture d'un livre...

Source : <http://www.anlci.gouv.fr>

Le plan illettrisme en Picardie

S'appuyant sur le diagnostic du plan d'actions 2009-2012, plusieurs orientations peuvent d'ores et déjà être signalées :
- mieux repérer les publics en situation d'illettrisme pour les inscrire dans des parcours de formation
- développer l'accès aux savoirs de base des salariés en entreprise
- encourager la prévention sur l'illettrisme dans l'éducation, la culture et la cohésion sociale
- renforcer les ressources pour mieux connaître et faire reconnaître l'illettrisme
- consolider le pilotage, l'animation, et les partenariats aux niveaux régional et territorial.

L'agriculture de conservation

Définition

L'agriculture de conservation s'intègre dans une démarche agronomique qui va au-delà des systèmes de production classiques.

Cette approche innovante de l'agronomie revendique sa place, méritée d'ailleurs, dans l'agriculture durable, c'est-à-dire un mode de production qui doit répondre à trois exigences :

- une productivité qui procure une certaine rentabilité équivalente aux autres systèmes de production
- une pression environnementale réduite
- une préservation du rôle sociale de l'agriculture.

C'est pour ces trois raisons que l'agriculture de conservation s'est beaucoup développée dans les pays où l'agriculture est en cours de redéploiement (Amérique du Sud, Afrique de l'Ouest,...).

En effet, ce mode de production, dont le principal levier est le travail du sol, est basé sur trois principes :

- le travail minimum du sol
- les associations et les successions culturales
- la couverture permanente du sol.

L'agriculture de conservation, version européenne va moins loin que ce qui peut se faire de l'autre côté de l'Atlantique, non pas par manque d'ambition mais plutôt par rapport aux productions européennes et aux exigences du marché.

Pour le moment les exploitations engagées en agriculture de conservation sont peu nombreuses et par conséquent peu connues et isolées. Mais cette situation évolue car de nombreuses démonstrations et surtout de nombreux essais sur ce thème sont en place avec des résultats de nature à perturber les plus réticents.

Alain Tournier
Chambre d'agriculture de l'Aisne

Essai strip till pour semis de betteraves

Le 4 avril, sur la petite commune de Leschelles, dans le Soissonnais a eu lieu un essai strip till. Ce projet a été mis en place avec la Chambre d'agriculture et les établissements «Franquet», situés dans le département de l'Aisne. Le strip till consiste à travailler une partie de terre pour y implanter une culture (ex : la betterave). On peut également implanter une légumineuse entre les rangs de semis (trèfles, luzerne...), ce qui nous permet de diminuer les actions phytosanitaires. Voilà en simplifié le principe de cette technique de culture. Pour cette démonstration, Franquet avait apporté un «éco till». En ce qui concerne le semis, nous étions en possession d'un «momosem» à disques. Maintenant, les semis sont réalisés. Attendons les beaux jours pour observer la levée et pour voir la différence de rendements à la fin de l'année. En attendant ces résultats, je vous souhaite une bonne lecture pour le reste de ce numéro.

Mickaël Bourquencier
Salarié à Vierzy et Vice-Président de l'ASAVPA

Labour, non labour, semis direct : quelles différences et comment pratiquer ?

Le labour retourne et mélange une certaine profondeur de sol, ce qui permet un enfouissement des débris végétaux et de la végétation présente à une profondeur plus ou moins importante.

Les techniques sans labour sont quant à elles plus variées et donc très différentes les unes des autres : l'intensité du mélange du sol et des résidus de culture, la fissuration du sol et surtout la profondeur du travail. En Effet, la profondeur de travail du sol en techniques sans labour est un paramètre intéressant qui permet le mieux de différencier telle ou telle technique.

Quels sont les objectifs du travail du sol et quels sont les points qui conditionnent, sur le plan agronomique, le fonctionnement du système racinaire de la culture ?

Les agriculteurs se lancent en TCS pour différentes raisons agronomiques :

- des problèmes de structure du sol en surface (battance-ruisellement-érosion) ou en profondeur (semelle de labour, compaction d'horizons du sol sous le labour et prospection racinaire limitée),
- des teneurs en matière organique trop faible (le labour augmente artificiellement la minéralisation des sols et épuise le stock de matière organique qui ne peut plus jouer son rôle de protection de la stabilité structurale),

- un besoin de réactiver l'activité biologique du sol (principalement les vers de terre et la biomasse microbienne capables de décomposer des masses énormes de matières organiques)... Les TCS sont ainsi des techniques permettant de mieux raisonner son agro système en y intégrant d'abord le fonctionnement agronomique du sol (texture, structure, matière organique) pour en maximiser son potentiel de production. L'objectif est finalement d'améliorer les fertilités physiques, chimiques et biologiques des sols exploités. On passe d'une conception du sol en structuration verticale maximisant la porosité et le développement racinaire.

Les 3 règles de base en TCS sont : ne pas diluer la matière organique, ne pas mélanger les horizons du sol et garder une structure verticale.

Le premier effet d'un passage en TCS est l'amélioration de la stabilité structurale. On observe ensuite une augmentation progressive du taux de matière organique. La présence de matière organique est maximisée à la surface mais aussi plus élevée sur l'ensemble du profil du sol, ce qui augmente la capacité de stockage de ce dernier en éléments nutritifs.

Alain Tournier
Chambre d'agriculture de l'Aisne



Le strip till : comment aller plus loin que le non labour

Le strip till, travail en bande en anglais, se développe depuis quelques années en Europe à la faveur de l'engouement pour les techniques simplifiées et le non labour.

Le principe du strip till consiste à travailler une bande de terre de faible largeur sur la ligne de semis pour des cultures à fort écartement comme le maïs, la betterave, le colza et le tournesol.

Un seul outil, pas de charrue...

Les «strip tillers» sont des outils spécifiques constitués d'un disque ouvreuse, d'une lame fissuratrice, de chasses débris, de disques gaufrés, parfois de petites dents et d'un rouleau à «rappuyage» forcé.

Il existe trois types de strip tiller :

- Le modèle américain qui ouvre profondément le sol et crée un billon de faible largeur (15 à 25 cm).
 - Le modèle européen qui épargne au maximum le sol mais qui fouille le sol sur une largeur la plus faible possible.
 - Le modèle superficiel qui ne fissure pas le sol et travaille très superficiellement en évacuant les débris végétaux sur une faible largeur.
- L'image que l'on se fait de cette technique est que le semis se fait en un seul passage ! Vrai et faux à la fois ! Le strip till n'échappe pas aux exigences agronomiques et les conditions dans les-

quelles cet appareil va fonctionner, sont les mêmes que celles des techniques simplifiées ou du labour. Selon le type de sol le passage du strip tiller sera réalisé au moment du semis sur des sols légers (sable ou craie) mais devra être réalisé pendant l'hiver sur des sols plus argileux ou limoneux. De ce point de vue, le strip till n'échappe pas au bon sens.

De ce fait, le semoir peu effectivement être associé au strip tiller lorsque les conditions de sol sont adaptées : semis de colza après une céréale ; semis de maïs après la récolte d'un ensilage de ray grass ou semis de betteraves sur un sol léger.

Quels intérêts pour quels gains ?

Les intérêts du strip till sont nombreux tant sur le plan agronomique qu'économique.

Sur le plan agronomique : le sol est moins perturbé que par le passage d'une charrue sachant que cette technique est plutôt destinée à des cultures dont les lignes de semis sont écartées (45 à 80 cm) alors que seule la zone de semis nécessite une attention et une préparation particulière. La fertilisation peut être localisée sur ce système comme sur les outils traditionnels de semis ce qui permet de cumuler économie de fertilisant et efficacité. Le maintien de débris végétaux à la surface est aussi un moyen de préserver la surface du sol contre les risques d'érosion particulièrement fré-

quents sur les cultures de printemps peu couvrantes.

Sur le plan économique : Il est ambitieux de parler de gains de productivité mis à part les parcelles fragiles (érosion) ou argileuses sur lesquelles le strip till est un vrai gain.

Là où le strip till apporte un vrai bonus c'est le temps de travail à l'hectare mais aussi et surtout la moindre consommation en carburants de cette technique. En effet, en travaillant un tiers de la surface le besoin de traction est réduit !

L'innovation technique «dope» le strip till

Considérant que les évolutions actuelles du matériel de strip till par les innovations que proposent les constructeurs sont en train d'aider au développement de la technique. Certains équipements améliorent à la fois l'efficacité de la technique comme la localisation de la fertilisation au plus près du rang de semis mais aussi de la date de semis. L'agriculture de précision, au travers du guidage par satellites des tracteurs, permet de réaliser le passage de strip till et de réaliser le semis s'il se fait à une autre date sans avoir à s'évertuer à régler le matériel de semis ! Pour un résultat optimal, cette technique demande un guidage d'une grande précision, et surtout qui ne se décale pas dans le temps. Le signal RTK permettra par exemple de revenir au printemps, sur une parcelle strip tillée l'hiver et de repasser parfaitement dans la bande travaillée auparavant.

Nouveau : peut-être pas

En fait, il n'y a dans le strip till rien de nouveau sinon une nouvelle façon de penser l'agronomie et le travail du sol en faisant bien les choses où elles doivent être faites et pas davantage.

Dans cette technique, comme pour toutes les autres, le sol est le moteur des décisions : le facteur limitant et aussi le facteur favorable.

Alain Tournier
Chambre d'agriculture de l'Aisne

